



Fiche d'information :Lumière intense pulsée IPL

La lumière intense pulsée est une lumière polychromatique ce qui permet grâce à ses différentes longueurs d'ondes d'agir sur plusieurs cibles au niveau de la peau responsables de différents signes de vieillissement cutané (taches pigmentaires solaires , couperose , rosacée)

Nous disposons au cabinet de deux appareils : **plateforme M22** de la société Lumenis et **ELLIPSE** de la société Ellipse

INDICATIONS:

Taches pigmentées par leur cible la mélanine

Vaisseaux rouges de la couperose sélectivement traités en raison de la présence d'hémoglobine

Tonicité de la peau et pores dilatés en raison de la présence d'eau qui capte l'IPL , la chaleur dégagée stimule les fibroblastes

Atténuation des vergetures et cicatrices hypertrophiques aussi par l'action sur les fibroblastes

CONSEILS AVANT TRAITEMENT

En raison de la forte réactivité de la mélanine ce traitement est contraindiqué sur les peaux trop mates et bronzées.

Il est indispensable de ne pas être bronzée et de ne pas s'être exposé au soleil dans le mois précédant la séance. Il existe effectivement un risque de brûlure si votre peau est en train de fabriquer de la mélanine avant même que le bronzage soit visible.

Ne pas avoir mis d'autobronzant dans les 15 jours avant la séance

Ce traitement n'est pas indiqué en cas de grossesse en raison du risque déjà élevé de pigmentation pendant la grossesse

Certains médicaments peuvent être photosensibilisants , merci de prévenir le médecin si vous avez un traitement en cours

Venir au cabinet démaquillée dans la mesure du possible

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

Après nettoyage de votre peau , on applique une épaisse couche de gel qui protégera votre épiderme et facilite la pénétration de la lumière.

On pose des coques protectrices sur vos yeux puis on traite l'ensemble du visage par une succession de tirs lumineux . Une sensation de chaleur intense au moment du tir peut être ressentie.

En fin de séance, les défauts que l'on voulait traiter sont majorés : vaisseaux plus rouges à violacés et les taches plus foncées témoignant qu'ils ont été bien traités et vont disparaître !!

Les taches brunes deviennent noires et disparaissent en 14 jours sans former de croûtes , elles sont maquillables avec un fond de teint couvrant.

Les vaisseaux peuvent devenir rouge à violet et créer un œdème le plus souvent au niveau des pommettes et former des poches sous les yeux au niveau des paupières inférieures. Celui-ci peut durer jusqu'à 5 jours il faut donc prévoir une éviction sociale pendant une petite semaine. Les vaisseaux vont s'estomper progressivement , le résultat de la séance ne pourra se juger qu'à 2 mois environ

Après la séance vous pourrez appliquer à volonté la crème cicatrisante qui vous a été prescrite, dans l'éventualité de petites croûtes il bien entendu formellement interdit de les gratter pour éviter tout risque de cicatrice

Pour minimiser l'œdème des paupières inférieures vous pouvez dormir avec un oreiller supplémentaire pour rehausser votre tête pendant la nuit

Une éviction solaire stricte est à respecter pendant la durée du traitement si plusieurs séances sont prévues et durant 1 mois minimum après la dernière pour éviter un rebond pigmentaire.

On peut par cette même technique traiter le cou , le décolleté et le dos des mains

RYHTME DU TRAITEMENT

Selon le type et la densité des cibles à traiter le nombre des séances est variable

Taches pigmentées : 1 à 2 séances à 1 mois d'intervalle

Couperose : 2 à 3 séances espacées de 2 mois

Rajeunissement , tonicité de la peau : 3 séances à 1 mois d'intervalle

Dans tous les cas la bonne photoprotection de votre peau augmentera la durée du bon résultat

Un entretien tous les 6 mois à 1 an est souhaitable

Cette technique peut être associée aux autres techniques esthétiques : toxine botulique , injection de comblement ,LED , radiofréquence fractionnée , mesoneddling..

Consentement :

Votre dermatologue par cette fiche vous a communiqué toutes les informations sur les éventuels aléas relatif à ce type d'intervention, les effets secondaires possibles , les inconvénients mineurs et les risques connus inhérents à cet acte médical, et a discuté avec vous des alternatives chirurgicales ou thérapeutiques. Votre consentement au traitement par IPL fait suite à cette information détaillée et suffisamment claire pour arrêter un choix. Si l'un quelconque de ces points restait incompris , vous devez lui en faire part maintenant.

Cette correction n'est pas prise en charge par la sécurité sociale.

Pour toute question ou inquiétude concernant la cicatrisation après votre traitement vous pouvez :

Téléphoner au cabinet : 05-59-000-359

Ou me joindre par mail : [cabinet.sophie.loubeyres@orange](mailto:cabinet.sophie.loubeyres@orange.fr) .fr